- N° 22345. CONVENTION (N° 155) CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA SANTÉ DES TRAVAILLEURS ET LE MILIEU DE TRAVAIL. ADOPTÉE PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL À SA SOIXANTE-SEPTIÈME SESSION, GENÈVE, 22 JUIN 1981
- N° 22346. CONVENTION (N° 156) CONCERNANT L'ÉGALITÉ DE CHANCES ET DE TRAITEMENT POUR LES TRAVAILLEURS DES DEUX SEXES : TRAVAILLEURS AYANT DES RESPONSABILITÉS FAMILIALES. ADOPTÉE PAR LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL À SA SOIXANTE-SEPTIÈME SESSION, GENÈVE, 23 JUIN 1981<sup>2</sup>

## **RATIFICATIONS**

Instruments enregistrés auprès du Directeur général du Bureau international du Travail le :

15 décembre 1987

YOUGOSLAVIE

(Avec effet au 15 décembre 1988.)

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Nations Unies, Recueil des Traités, vol. 1331, p. 279, et annexe A des volumes 1351, 1363, 1397, 1401 et 1409.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> *Ibid.*, p. 295, et annexe A des volumes 1386, 1401, 1403, 1409 et 1434.